

COMMISSION OUVERTE DE DROIT SOCIAL

Formation continue

thème: **Principe d'égalité et principe de non-discrimination**

intervenantes: **Manuela Grévy**, (maître de conférence à l'Université Paris I),
Marie-Thérèse Lanquetin, professeur émérite (université Paris X-Nanterre)
préparation de la séance du : 16 juin 2005

Principe d'égalité de traitement et principe de non-discrimination

INTRODUCTION : LA NOTION DE DISCRIMINATION AU SENS DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

I- LA DISCRIMINATION EN DROIT COMMUNAUTAIRE

- 1 - Le mode de raisonnement du juge communautaire en matière de discrimination: discrimination et droits fondamentaux.
- 2 - Principe d'égalité de traitement/Principe de non-discrimination
- 3 - La construction communautaire et les notions clefs :
 - Discrimination directe
 - Discrimination indirecte
 - L'action positive
 - Le déplacement de la preuve
- 4 - Le juge national, juge communautaire :
 - La mise en œuvre des notions et principes du droit communautaire :
 - CPH Paris 11 janvier 2005
 - CA Riom 11.06.2002, Auby/Michelin
 - Cass.soc. 8.12.2004, 02-45226
 - Cass.soc. 15.12.1998, 95-43630, Sté Aubin/Chatet, Dr.soc. 99, p.187
 - CJCE 17 Octobre 1989, 89-522, Danfoss, Juri-soc UIMM, p.509 ou sur le site de la CJCE
 - Cass.crim 9.11.2004, Ratier
 - Cass.soc. 28.9.2004, 03-41825, 03-41829, D.O. 2005 p.65
 - Le respect des orientations communautaires dans l'exercice, par le juge national, de ses prérogatives propres

II - L'EXERCICE DES PREROGATIVES PROPRES : DISCRIMINATION ET REMISE EN ÉTAT

- 1 - La distinction entre rétablissement de la légalité et réparation du préjudice
 - fondements de la distinction
 - enjeux
 - obstacles au rétablissement de la légalité en droit du travail
- 2 - Evolutions récentes
 - a - l'enracinement de la nullité de l'acte attentatoire aux droits fondamentaux
 - Cass.soc. 17.03.99, 97-45555, Juhel/Challancin (Dr.soc. 1999, p.535): licenciement à raison de l'activité syndicale
 - Cass.soc. 30 avril 2003, 00-44811, Mme Velmon/Sté Promotrans
 - b- l'affirmation du rétablissement de la légalité face à une situation juridique illicite
 - discrimination dans la carrière
 - Cass.soc. 10.07.02, 00-45359, RVI
 - Cass.soc. 24.06.04, 01-46499, SNCF
 - discrimination dans les conditions de travail
 - Cass.soc. 23.06.04, 02-41011, Appia
- 3 - Interrogations
 - 1- Remise en état/déroulement de carrière: pouvoirs du juge et modalités d'appréciation
 - CPH Schiltigheim, 24.03.04, Sollac
 - CA Montpellier, 25.03.03, IBM
 - CPH Albertville, 23.03.05, Ugine
 - CPH Montpellier, 05.04.05, IBM
 - CA Paris, 07.02.05, Prisma Presse
 - 2- La prise en compte des «droits différés» : q° de la retraite
 - CA Metz, 01.09.04, Unimetal
 - CA Paris, 07.02.05, Prisma Presse
 - CPH Schiltigheim, 24.03.04, Sollac
 - 3- La prescription
 - Cass.soc. 11.10.00, 98-43472, Bujard/RVI
 - Cass.soc. 15.03.05, 02-43560, Renault